

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection : Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant	Numéro de permis			Date d'inspection		
Julienne Comeau	2020095		Le 09 mars 2022			
Nom de l'établissement			Numéro de téléphone			
Garderie Bourgeoys 2			(506) 727-6883			
Adresse			<u> </u>			
248 rue Marguerite Bourgeoys Caraquet NB E1W 1A4						
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis			Titre du poste			
Sylvie Richardson			Mentor en assurance de la qualité			
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour de la conformité de la conformité			
Commentaires généraux						
Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-pe - Les dossiers des enfants sont complets, vérification de se - Les consentements dans le dossier des enfants sont tou - Les dossiers des incidents des enfants sont complets Discussion avec l'exploitante afin de comprendre et bier Pendant ma surveillance les enfants étaient en jeu libre, p	5 dossiers at complet, a utiliser les	sur 8. j'ai vérifié 5 s fiches de r	médica	ments.	a slime.	
original signé par Sylvie Richardson Signature de la personne responsable de la délivrance de permis	e Da	<u>Le</u> ate	e 09 ma	ars 2022		
original signé par Julienne Comeau Signature de l'exploitant ou de la personne désignée		Le ate	e 09 ma	ars 2022		